

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00553

Numéro SIREN : 950 405 928

Nom ou dénomination : FLOREAL

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/009343

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société FLOREAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLOREAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 9 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice est identifié, une dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests de dépréciation et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 juin 2021

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Compte de résultat

En K€		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	491 005	807 572
Autres produits		454	659
Total des produits d'exploitation		491 459	808 231
Achats et variations de stocks	Note 4	474 661	788 080
Autres achats et charges externes	Note 4	15 254	17 585
Taxes	Note 4	227	256
Charges de personnel		0	0
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	1 752	1 572
Autres charges	Note 4	194	417
Total des charges d'exploitation		492 089	807 910
RESULTAT D'EXPLOITATION		-630	321
Opérations en commun			
RESULTAT FINANCIER	Note 5	4 505	734
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 875	1 055
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	150	-3 371
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 8	391	
RESULTAT NET		3 634	-2 316

Bilan actif

En K€		Exercice N		Exercice N-1	
		Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 9	65 795	25 461	40 334	42 458
Immobilisations corporelles	Note 9	64 126	54 977	9 149	9 348
Immobilisations financières	Note 10	126 539	101	126 438	628
Actif immobilisé		256 460	80 540	175 921	52 434
Stocks		351		351	343
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients	Note 11	589	97	491	675
Autres créances	Note 11	809		809	171 099
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		2 536		2 536	4 225
Charges constatées d'avance		11		11	8
Actif circulant		4 296	97	4 198	176 350
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Prime de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
Total actif		260 756	80 637	180 119	228 783

Bilan passif

En K€		Exercice N		Exercice N-1	
				Net	Net
Capitaux propres	Note 12			57 839	54 218
Autres fonds propres					
Provisions	Note 13			742	892
Dettes financières				503	546
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				17	27
Dettes fournisseurs	Note 14			80 460	167 107
Dettes fiscales et sociales	Note 14			159	220
Dettes sur immobilisations	Note 14			177	165
Autres dettes	Note 14			40 205	3 305
Produits constatés d'avance				18	2 302
Dettes				121 538	173 673
Ecarts de conversion passif					
Total passif				180 119	228 783

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société exerce principalement une activité de distribution de carburants.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2020.

1.2 Faits caractéristiques

Impact de la pandémie mondiale liée à la Covid-19 sur les comptes annuels

La pandémie de Covid-19 a fortement impactée l'activité de distribution de carburant. Même si les stations ont maintenu leur activité, le Chiffre d'affaires a largement baissé à cause d'une part de l'effondrement de la demande et d'autre part de la baisse du prix de vente du litre de carburant, conséquence directe de la diminution du cours du pétrole.

Autres faits pertinents de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par des cessions de fonds de commerce de six stations services (Rodez, Exincourt, Béziers Montimaran, La Chapelle Sur Erdre, Marmande et Carcassone cité 2) dans le cadre de la poursuite du plan de cession des magasins déficitaires (Plan Rocade initié en 2018), et la cession du Fonds de commerce de la station d'Auxonne.

Le groupe Casino disposait d'une convention de cash pooling avec ses filiales françaises qui était actuellement rémunérée à Eonia + 0,50 %. A la suite de la mise en place en novembre 2019 par le Groupe d'une opération de refinancement globale, le Groupe a procédé à la mise à jour de sa politique de financement interne consistant essentiellement à (i) la ventilation des dettes et créances intragroupes entre court terme (compte-courant ou avance) et long terme (prêt et emprunt) et (ii) l'aménagement des taux de rémunération en conséquence. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, les dettes et créances à long terme et à court terme sont respectivement rémunérées au taux de 3,9 % et 1,5 %.

Les impacts financiers sont décrits dans les notes dédiées aux dettes et créances et au résultat financier.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2020 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

- les hypothèses retenues dans l'évaluation des fonds de commerce et des titres,
- les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques.

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du passage en caisse ou à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes de carburants, de gaz et de services réalisées dans les stations services, et de diverses prestations notamment de locations immobilières.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués des transferts de charges et de reprises de provisions.

Les transferts de charges comptabilisés en produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En K€

Transferts de charges	2020	2019
Autres achats et charges externes	64	50
Autres charges	121	75
Dotations aux amortissements et provisions		24
TOTAL	185	149

NOTE 5. Résultat financier

Les produits financiers nets sont composés de :

En K€	2020	2019
Produits d'intérêts des comptes courants sur sociétés apparentées	12	791
Charges d'intérêts des comptes courants sur sociétés apparentées	-305	-5
Autres charges d'intérêts		-52
Autres produits d'intérêts	4 798	0
TOTAL	4 505	734

Les "Autres produits d'intérêts" concernent les revenus du prêt accordé à Casino Finance.

NOTE 6. Résultat exceptionnel**Principes comptables**

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

<i>En K€</i>	2020	2019
Résultats de cessions d'immobilisations	-215	-850
Charges de restructuration	-184	-149
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles nettes des reprises	353	-1 849
Amortissements dérogatoires nets des reprises	13	-30
Provisions pour risques et charges (1)	183	-492
TOTAL	150	-3 370

(1) Cf. détail figurant à la note 16

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
<i>En K€</i>									
Amortissements dérogatoires	596			67				80	583
Total provisions réglementées	596	0	0	67	0	0	0	80	583
Total provisions pour risques et charges (1)	892	109		775		76		958	742
Dépréciation immobilisations incorporelles	25 289			23 724				23 769	25 244
Dépréciation immobilisations corporelles	329					309			20
Dépréciation titres de participation	101								101
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	25 720	0	0	23 724	0	309	0	23 769	25 365
Dépréciation stocks									0
Dépréciation clients	114	54				70			98
Dépréciation autres postes de l'actif circulant									0
Total provisions dépréciation actif circulant	114	54	0	0	0	70	0	0	98
TOTAL GENERAL	27 322	163	0	24 565	0	455	0	24 807	26 788

(1) Cf. détail à la note 16

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

<i>En K€</i>	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	-630	4 505	150	0	4 025
Charges d'impôts	391				391
Montant net	-1 021	4 505	150	0	3 634

Au 31/12/2020, l'impôt est calculé au taux normal de 28 % sur la fraction de bénéfices n'excédant pas 500 000 € et de 31% au-delà.

La société FLOREAL fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société FLOREAL comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2020 est de 36 948 K€ constaté en totalité pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 9 637 K€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 151 K€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de logiciels.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

****Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles***

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	40 ans
Étanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 0% et 9%.

La survenance de certains événements particuliers de type fermeture, sinistre, obsolescence supérieure au taux d'amortissement, conduit, au cas par cas, à des dépréciations.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En K€</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	67 630	28	2 159		65 499
Droits au bail					
Autres immobilisations incorporelles	296				296
Total immobilisations incorporelles	67 926	28	2 159	0	65 795
Terrains	5 579	9	32		5 556
Constructions	2 677		18		2 659
Autres immobilisations corporelles	56 813	1 517	2 419		55 911
Total immobilisations corporelles	65 070	1 526	2 469	0	64 126
TOTAL	132 995	1 554	4 628	0	129 921

La diminution des immobilisations est essentiellement due aux opérations de cessions.

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En K€</i>	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	178	39			217
Amortissements des immob. corporelles	55 393	1 551	1 986		54 957
TOTAL	55 571	1 590	1 986	0	55 174

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables***** Coût d'entrée des immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

*** Dépréciation des immobilisations financières**

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de leur utilité.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	702				702
Prêts et autres immobilisations fin.	27	125 810			125 837
TOTAL	729	125 810	0	0	126 539

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières est traitée en note 7.

L'augmentation provient du prêt accordé à Casino Finance pour 121 009 K€ et aux intérêts courus pour 4 798 K€.

Les autres immobilisations financières correspondent à des cautions versées pour 30 K€.

NOTE 11. Créances

Principes comptables

* Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* Groupes et associés

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE et les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

Décomposition et échéances des créances

En K€	2020	2019
Clients (1)	589	789
Dépréciations	97	114
VALEURS NETTES	491	675
Créances fiscales et sociales (1)	313	406
Dépréciations		
VALEURS NETTES	313	406
Groupes et associés (1)	15	170 039
Dépréciations		
VALEURS NETTES	15	170 039
Autres actifs circulants (1)	481	655
Dépréciations		
VALEURS NETTES	481	655
TOTAL	1 300	171 775

(1) La totalité des créances a une échéance inférieure à un an.

La variation de la provision pour dépréciation des créances est détaillée en note 7.

La diminution du poste Groupes et associés provient du prêt accordé à Casino Finance pour 121 009 K €. (cf. Note 10)

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous:

- Créances clients et comptes rattachés pour 4 K €,
- Autres créances pour 424 K €.

NOTE 12. Capitaux propres**12.1 Variation des capitaux propres**

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	53 467				53 467
Primes	1 170		-1 170		0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	1 141				1 141
Autres réserves	23		-23		0
Report à nouveau	136		-1 122		-986
Résultat de l'exercice	-2 316	3 634	2 316		3 634
Provisions réglementées	596	-13			583
TOTAL	54 218	3 621	0	0	57 839

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle, la perte de l'exercice précédent s'élevant à 2 316 K€ a été imputé pour 1 170 K€ en prime d'émission et 23 K€ en autres réserves. Le reste pour 1 122 K€ a été affecté au compte "Report à nouveau".

12.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 14 377 127 actions au nominal de 3,72 €, détenues par la société Distribution Casino France, à l'exception d'une action détenue par la société Distridyn.

NOTE 13. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* *Autres provisions pour risques et charges*

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Etat des provisions pour risques et charges

<i>En K€</i>	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions				
Autres provisions pour risques et charges	892	884	1 034	742
TOTAL	892	884	1 034	742
<i>Dont d'exploitation</i>		109	76	
<i>Dont financières</i>				
<i>Dont exceptionnelles</i>		775	958	

(1) La totalité des reprises sont avec objet.

Les autres provisions pour risques et charges se composent principalement des provisions pour impôt sur plus-values d'apport / de fusion, pour charges dépollution des stations, pour restructuration et pour risques divers.

NOTE 14. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

<i>En K€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Emprunts et concours bancaires	0	0	0	0	0
Dettes financières diverses	503	0	0	503	546
	503	0	0	503	546
Fournisseurs	80 460	80 460	0	0	167 107
Dettes fiscales et sociales	159	159	0	0	220
Dettes sur immobilisations	177	177	0	0	165
Groupes et associés	39 676	39 676	0	0	2 936
Autres dettes	546	546	0	0	396
	121 017	121 017	0	0	170 824
TOTAL	121 520	121 017	0	503	171 370

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous:

- Poste fournisseurs et comptes rattachés pour 1 261 K€,
- Poste dettes fiscales et sociales pour 93 K€,
- Poste dettes sur immobilisations pour 138 K€,
- Autres dettes pour 800 K€,

NOTE 15. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 16. Engagements hors bilan**16.1 Autres engagements***En K€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
ENGAGEMENTS RECUS		
	0	0
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	461	677
	461	677
ENGAGEMENTS DONNES		
	0	0

16 .2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 17. Autres informations

17.1 Rémunération des organes de direction

Le président ne perçoit aucune rémunération directe de la société Floréal pour l'exercice de son mandat social.

17.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

17.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 18. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier de l'année suivant la clôture.

NOTE 19. Liste des filiales et participations

En monnaie euro - 1ère partie du tableau - En K€

Société	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	
						Brute	Nette
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL							
PARTICIPATIONS							
DISTRIBUTION CASINO France	Saint-Etienne	428268023	106 801	4 602	0,0087	702	600
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES TITRES							
PARTICIPATIONS							
Au global des participations françaises							
Au global des participations étrangères							

En monnaie euro - suite et fin du tableau - En K€

Société	Prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des cautions et avals donnés par la société (2)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte (-) exercice	Dividendes perçus par la société au cours du dernier exercice (3)	Observations (4)
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL						
PARTICIPATIONS						
DISTRIBUTION CASINO France			8 155 865	-657 067		
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES TITRES						
PARTICIPATIONS						
Au global des participations françaises						
Au global des participations étrangères						

(1) En valeurs brutes sans tenir compte des dépréciations

Chez la société-mère, montants comptabilisés en immobilisations financières en tant que créances rattachées à des participations et montants comptabilisés en compte courant (451).

(2) Cette rubrique détaille les engagements donnés par la société-mère

(3) Il s'agit des dividendes comptabilisés au cours de l'exercice.

(4) Sont indiquées dans cette colonne les informations suivantes :

- les dates d'ouverture et de clôture des exercices si différentes de celles de la société-mère,
- les montants des dépréciations des prêts et avances consentis
- les écarts de réévaluation à la hausse de la situation nette comptable des filiales et participations
- les différents cours de change retenus pour les filiales et participations étrangères (pour les 2 premières colonnes de la 1ère partie du tableau)

FLOREAL

Société par actions simplifiée au capital 53.467.387,08 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard, 42 000 SAINT-ETIENNE
950 405 928 RCS SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2021

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 3 633 864,81 € de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - Au compte « REPORT A NOUVEAU DEBITEUR » : | - 986 053,27 € |
| - Dotation au compte « RESERVE LEGALE » : | 132 390, 58 € |

Soit un Bénéfice distribuable de : 2 515 420,96 €

Au versement d'un dividende : 2 515 420,96 €

Soit un dividende arrondi de 0,17 € par action

Le poste report à nouveau s'élèvera après affectation à 0€ et la réserve légale sera dotée à hauteur de 1 273 302,2 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents:

Exercice	Dividende distribué	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Versement
2017	3 881 824,29 €	/	2018
2018	2 875 425,40 €	/	2019
2019	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

.../...

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

DocuSigned by:

C10C6B68C8FF435...